Des professionnels au service de la prévention des RPS

Afin d'appréhender ces enjeux, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé a publié début 2011 le rapport du Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail préconisant de suivre six types de facteurs :

- Exigences du travail (intensité et temps de travail…)
- Exigences émotionnelles (relations publics et clients…)
- Autonomie au travail (marge de manœuvre, latitude décisionnelle)
- Rapports sociaux et relations de travail (coopération, management, reconnaissance…)
- Conflits de valeurs (valeurs professionnelles et personnelles …)
- Insécurité socio-économique (précarité, perte d'emploi, mobilité)

Pour en savoir plus

Sur les institutions pilotes du Réseau i3R :

www.sante-securite-paca.org
www.actmediterranee.fr
www.carsat-sudest.fr
www.msaprovenceazur.fr
www.msa-alpesvaucluse.fr

Sur les RPS :

www.inrs.fr
www.anact.fr
www.travailler-mieux.gouv.fr
www.reference-sante-securite.msa.fr

Le réseau i3R n'est ni un label, ni une certification, ni une habilitation. L'appartenance au réseau témoigne d'un engagement des consultants au respect d'un référentiel établi par les institutionnels (Carsat Sud-Est, DIRECCTE PACA, MSA et ACT Méditerranée). La liste des consultants est fournie, à titre d'information, de manière non exclusive et n'engage pas la responsabilité des institutions. Le choix du prestataire appartient à l'entreprise, qui doit connaître et savoir évaluer ses propres besoins, afin de choisir le consultant répondant au mieux à sa demande et/ou problématique.

DI 72 - Février 2021 - Carsat Sud-Est / DRP - Document non contractuel - Ne pas jeter sur la voie publique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

act méditerranée

Réseau i3R PACA

Réseau des Intervenants respectant le Référentiel Régional sur la prévention des Risques psychosociaux en PACA

Sécurité sociale
L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite & Santé au travail
Sud-Est

Réseau i3R PACA

Les Risques PsychoSociaux (RPS) recouvrent des risques professionnels qui portent atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentale des salariés. Ce sont aujourd'hui des risques majeurs en constante évolution qui touchent tous les secteurs d'activité et les catégories socio-professionnelles.

Enjeux de santé

Enjeux socio-économiques

Au-delà des enjeux de santé, les RPS présentent des coûts financiers importants pour les entreprises et la société :

- Des coûts directs, liés à l'indemnisation des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP) peuvent être occasionnés et /ou agravés par les RPS,
- Des coûts indirects, induits par les absences, le turn-over, les accidents de travail, le remplacement du personnel, la réorganisation du travail, la diminution de la productivité, les rebuts, les malfaçons, les dysfonctionnements organisationnels…

Enjeux juridiques

Au-delà de son obligation générale d'évaluation des risques et de mise à jour régulière du DUER*, l'employeur est tenu à une obligation de résultat en matière de préservation de la sécurité et de la santé de ses salariés. A ce titre, une démarche d'évaluation et de prévention des RPS doit être mise en œuvre dans l'entreprise.

* Document Unique d'Evaluation des Risques

Des professionnels au service de la prévention des RPS

Quels grands principes retenir pour une démarche de prévention des RPS ?

La prévention des RPS s'apparente à une démarche de conduite de projet collective reposant à la fois sur des principes de concertation et de participation des différents acteurs de l'entreprise à la démarche (direction, salariés, représentants du personnel, médecin du travail, …) et sur une approche pluridisciplinaire centrée sur le travail, l'organisation et l'environnement.

Quand initier une demarche sur la prévention des RPS ?

A différents moments de la vie d'une entreprise, par exemple :

- Lors de la mise à jour du DUER afin d'y intégrer ces risques particuliers,
- Lorsque les indicateurs sociaux ou de santé se dégradent (taux d'absentéisme, turn-over, accidents du travail, mouvements sociaux, plaintes...)
- En cas de réorganisation d'un service, de rachat/restructuration/ fusion, de déménagement, de modification de l'outil de production, de mise en oeuvre d'un projet de changement...

Qu'est ce que le réseau I3R PACA ?

Le réseau I3R PACA est constitué de consultants régionaux intervenant sur les RPS qui se sont engagés dans la mise en oeuvre de bonnes pratiques de prévention, sur la base d'un référentiel établi par la Carsat Sud-Est, la MSA Provence-Azur, la MSA Alpes-Vaucluse, ACT Méditerranée, et la DIRECCTE PACA.

Les entreprises peuvent faire appel à un consultant de la liste de ce réseau, de leur propre initiative. La liste des consultants, mise à jour régulièrement, est téléchargeable sur chacun des sites des institutions.

Quels types d'appui apportés par les consultants du réseau I3R ?

Dans le cadre de l'accompagnement à la prévention des RPS, les consultants du réseau i3R PACA peuvent :

- Etablir un diagnostic/état des lieux d'une situation de travail identifiée,
- Intégrer la prévention des RPS dans le document unique d'évaluation des risques professionnels,
- Accompagner l'entreprise dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions de prévention prenant en compte l'organisation du travail et les facteurs de risques psychosociaux,
- Sensibiliser/former les acteurs à la prévention des RPS…

Quelles possibilités de financement ?

Pour aider une entreprise qui souhaite mener une démarche de prévention sur les RPS, des co-financements ou dispositifs d'accompagnement peuvent être sollicités :

- Incitations financières auprès de la Carsat Sud-Est, pour les entreprises du régime général,
- Contrats de prévention auprès de la MSA, pour les entreprises du régime agricole,
- FACT auprès de l'ANACT (ou Diagnostics courts auprès d'ACT Méditerranée) pour les entreprises des régimes général et agricole.

Retrouvez ces informations sur les sites des institutions concernées.